



AVIS A LA POPULATION DE JORAT-MENTHUE

Restriction d'eau

La sécheresse persistante a pour effet une baisse importante du débit des sources d'eau potable. La Municipalité invite dès lors la population à restreindre au maximum sa consommation en eau en dehors des usages courants. Les fontaines communales qui ne répondent pas aux critères sont déjà à l'arrêt pour une période indéterminée.

La restriction porte sur l'interdiction de :

- ➡ Arroser le gazon
- ➡ Remplir les piscines
- ➡ Laver les véhicules

L'arrosage des jardins potagers est autorisé avec un arrosoir et non au jet.

Cette directive prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée. L'avis de fin de restriction sera affiché en temps voulu aux piliers publics et sur le site internet de la commune.

Le non-respect de cette directive est passible de sentences.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité